

Numéro du Contrat : 2455

CONTACTS :

Nom du Client : ETRET s.a

Adresse Complète : AVENUE DE LA REVOLUTION, No 19

Téléphone : 75110888, 79195543

Email : butunungur@gmail.com, butunungu2006@gmail.com

Type de connexion (Bande passante) : Connexion Partagée de 3 Mbps / 3 Mbps

Tarif Semestriel TVAC : 1 200 000 BIF

Article 1 :

SPIDERNET S.A s'engage à fournir au client un service internet à l'aide d'un équipement WIFI dont le routeur et une antenne de connexion internet.

Article 2 :

Spidernetvous permet la garantie de connexion internet permanente de 99,5%.

SPIDERNET S.A garantie un service à la clientèle 24h/7j NOC.

Article 3 :

Le terminal et tous les accessoires appartiennent à SPIDERNET S.A et sont prêtées à l'abonné et récupérables en cas de résiliation du contrat sans aucun préalable (voir contrat de prêt à Usage au verso).

Article 4 :

La nature juridique de cette livraison de matériel est un prêt à usage. Ce matériel est estimé par les parties à 700 000 Fbu. L'emprunteur s'engage à veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation du matériel prêté.

Article 5 :

L'abonné ne paiera pas les frais d'installation.

Article 6 :

Le paiement de l'abonnement Semestriel et anticipatif.

Article 7 :

La facture est payable en BIF.

Article 8 :

Le contrat est conclu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat peut être résilié à tout moment par l'une des parties avant la date d'expiration du contrat moyennant un préavis d'un (1) mois.

Article 9 :

En cas de 2eme déménagement l'abonné paiera 160 000 BIF

Article 11 :

En cas de malentendu dans l'exécution du contrat, les parties essaieront de trouver une solution à l'amiable, sinon le cas sera porté devant les tribunaux compétents du Burundi.

Article 12 :

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} Novembre 2020.

Fait à Bujumbura, le 30 / 10 / 2020
L'abonné
[Signature]



SPIDERNET CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMODAT POUR EQUIPEMENT

Entre Spidernet, ci après dénommé « Le prêteur », d'une part,

Et
FIRET S. e.

Représenté(e) par.....
BUTUUNGU ROBERT.....

Ci-après dénommé(e) « l'emprunteur », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent contrat de prêt à usage concerne les matériaux suivants :

Une antenne de type : Nano / Site

Un routeur : Mikrotik / Site

Ainsi que les accessoires : Câble & Tuyau / Site

Appartenant à Spidernet, et utilisés par l'emprunteur.
La valeur totale du matériel prêté est de 700 000 Fbu par site.

La mise à disposition du matériel prend effet à la date de signature du présent contrat et du contrat de fourniture Internet au verso.

ARTICLE 6

L'emprunteur s'engage à ne porter aucune réparation, aucune modification sur le matériel prêté.

ARTICLE 7

L'emprunteur fera son affaire personnelle de la sécurité du matériel prêté, le prêteur ne pouvant en aucun cas et aucun titre être responsable de la perte ou des vols du matériel prêté.

ARTICLE 8

Tout changement d'utilisateur pour un même matériel ne peut se faire qu'avec l'accord express du prêteur Spidernet.

ARTICLE 2

Ce contrat est signé entre les parties pour une durée égale à la durée du contrat de fourniture Internet (au verso du présent contrat).

La fin du contrat de fourniture Internet (au verso) entraîne de facto la fin du présent contrat.

ARTICLE 3

Spidernet s'engage à fournir l'intégralité du matériel susmentionné à l'emprunteur.

Les deux parties reconnaissent que le matériel prêté pour usage est en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 4

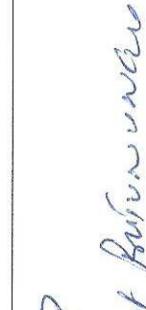
L'emprunteur s'engage à veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation du matériel prêté, il s'opposera à tous empiétements et usurpations et le cas échéant en préviendra le prêteur afin qu'il puisse agir directement.

ARTICLE 5

L'emprunteur s'engage à se servir du matériel prêté par le prêteur pour sa destination normale et pour l'objet prévu dans le cadre du contrat de fourniture Internet qui unit les deux parties.

Pour l'abonné, Emprunteur


A. Butunugu Le 30/10/2020



(1) faire obligatoirement précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et accepté".

